

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 25 juin 1990**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juin 1990 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

**Étaient présents** : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. RUEFF, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme KUNSTLER (jusqu'à la question 30), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. GALLAT, Mme CUENIN, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. MAILLARD (à partir de la question 16), M. GRAPPIN, M. TABOURNOT, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ROUSSEAUX.

**Étaient absents** : M. PINARD, M. HIRSCH, M. BAUDIER, M. BARETJE, M. FOUSSERET, Mme KUNSTLER (à partir de la question 30), M. DAHOUI, Mme CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. MOUROT, M. MAILLARD (jusqu'à la question 16), Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. HUMBERT J.F., M. BAS, M. VIALATTE.

**Secrétaire** : M. RAGOT.

**Procurations de vote** :

**Mandants** : M. PINARD, M. HIRSCH, M. BAUDIER, M. BARETJE, Mme KUNSTLER (à partir de la question 30), M. DAHOUI, Mme CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. MOUROT, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. HUMBERT J.F., M. VIALATTE.

**Mandataires** : M. VUILLEMIN, M. MATHIEU, M. LIEVREMONT, M. RÉGNIER, M. LIME (à partir de la question 30), M. RUEFF, M. GALLAT, M. PIERLOT, M. MAILLARD (à partir de la question 16), M. TOURRAIN, M. GRAPPIN, M. TABOURNOT, M. JACQUEMIN.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Député-Maire a tenu à rendre hommage à M. Gaston SPRICH, ancien Conseiller Municipal décédé récemment.

L'Assemblée a observé une minute de silence.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris les décisions suivantes :

**1) Exercice 1990** – Autorisation au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante – Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes.

Adopté à l'unanimité.

**2) Garanties d'emprunts :**

a) **au Besançon Racing Club – Tennis**, pour le remboursement d'un emprunt de 200 000 F auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté pour la réalisation d'un court couvert 18, rue de Trépillot.

Adopté à l'unanimité. Il est souhaité la renégociation en baisse du taux proposé par l'organisme prêteur.

b) **au Centre Communal d'Action Sociale** pour le remboursement de deux emprunts de 235 000 F et 499 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les installations de détection de fumées dans les logements-foyers.

Adopté à l'unanimité.

c) **à l'Association du Parc des Expositions et des Congrès** pour le remboursement à hauteur de 50 % d'un prêt de 900 000 F auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pour les travaux de fermeture du hall C du Parc.

**3) Association du Parc des Expositions et des Congrès** – Participation de la Ville au financement des travaux de fermeture du hall C.

Adopté à l'unanimité.

**4) Transports urbains :**

a) Emploi du reliquat du versement-transport.

Adopté à l'unanimité.

b) Bilan 89 du compte transport.

Adopté à l'unanimité.

c) Exercice 90 – Programme d'investissements.

Adopté à la majorité (3 contre).

**5) Stationnement payant et fourrière municipale** – Bilan des activités de l'exercice 1989 – Encaissement du trop versé sur avances trimestrielles – Ajustement des prévisions de dépenses 1990.

Adopté à l'unanimité.

## 6) Exercice 1989 – Compte administratif

A la majorité des voix (6 Conseillers votant contre, 5 s'abstenant), l'Assemblée Communale, sous la présidence de son doyen, M. TOURRAIN, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1989 dont les résultats s'établissent comme suit :

	Résultats Section Investissement	Résultats Section Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 54 289 976,80	+ 85 073 561,24	+ 30 783 584,44
Budget Eaux	- 6 890 880,61	+ 19 131 790,26	+ 12 240 909,65
Budget Assainissement	+ 4 795 371,39	+ 5 646 377,70	+ 10 441 749,09
Budget Abattoirs	+ 10 648,50	+ 46 629,71	+ 57 278,21
Budget SSADPA	+ 78 846,91	+ 1 071,46	+ 79 918,37
Budget Forêts Co	- 336 025,75	+ 366 025,75	0,00
<b>TOTAUX :</b>	<b>- 56 662 016,36</b>	<b>+ 110 265 456,12</b>	<b>+ 53 603 439,76</b>

Les résultats globaux correspondent au fond de roulement de chaque budget.

## 7) Exercice 1989 – Compte de gestion du Receveur Municipal

Approuvé à l'unanimité.

## 8) Exercice 1989 – Compte administratif de la régie du Funiculaire

Approuvé à l'unanimité.

	Dépenses	Recettes
Compte 105 dotation subvention exceptionnelle de la Ville	180 000,00 F	
Compte 115 excédent de fonctionnement capitalisé	88 522,53 F	
Compte 23 immobilisations en cours – Travaux de réparation du réseau		268 522,53 F
Compte 820 excédent de fonctionnement	34 452,92 F	
	-----	-----
	302 975,45 F	268 522,53 F
Compte au Trésor		34 452,92 F
	-----	-----
<b>Total général :</b>	<b>302 975,45 F</b>	<b>302 975,45 F</b>

## 9) Exercice 1990 – Transferts de crédits

Approuvé à l'unanimité.

## 10) Exercice 1990 – Ouverture de crédits au budget supplémentaire

Approuvé à l'unanimité.

**11) Espace Industriel de Besançon-Palente** – Encaissement de la subvention allouée par le Département pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de la Pépinière d'Entreprises IEN et remboursement partiel de l'emprunt de financement contracté auprès du Crédit Lyonnais.

Adopté à l'unanimité.

**12) ZAC de Planoise** – Emprunt à court terme de 1 860 000 F par anticipation sur les encaissements attendus du FCTVA

Adopté à l'unanimité.

## 13) Assurances :

a) **Cimetière de Saint-Claude** – Sinistre du 3 février 1990 – Réaffectation de l'indemnité versée par notre assureur.

Adopté à l'unanimité.

b) **Ecole de l'Helvétie II** – Sinistre du 18 septembre 1989 – Indemnités.

Adopté à l'unanimité.

## 14) Tarifs

a) Restaurants scolaires – Tarification des repas pour l'année scolaire 1990-1991 – Révision des tranches des quotients familiaux.

Revenus annuels imposables 1988 pris en compte pour inscriptions - Année scolaire 1990-1991									Prix du repas
Quotient familial 1987	Quotient familial 1988	Augm. en %	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts	
QF < 1061	QF < 1097	3,39	45 710	54 850	73 140	82 280	91 420	100 560	4,20 F
1062 < QF < 1311	1098 < QF < 1351	3,05	56 300	67 550	90 070	101 330	112 590	123 850	5,60 F
1312 < QF < 1384	1352 < QF < 1426	3,03	59 420	71 300	95 070	106 950	118 840	130 720	7,85 F
1385 < QF < 1662	1427 < QF < 1704	2,53	71 000	85 200	113 600	127 800	142 000	156 200	9,85 F
1663 < QF < 1999	1705 < QF < 2049	2,50	85 380	102 450	136 600	153 680	170 750	187 830	12,10 F
2000 < QF < 2497	2050 < QF < 2547	2,00	106 130	127 350	169 800	191 030	212 250	233 480	14,30 F
2498 < QF < 2901	2548 < QF < 2959	2,00	123 300	147 950	197 270	221 930	246 590	271 250	16,75 F
QF > 2902	QF > 2960	2,00							19,20 F
- Fréquentations partielles } - Repas exceptionnels } Enfants habitant Besançon .....									20,00 F
- Enfants de l'extérieur .....									24,60 F
- Instituteurs .....									24,60 F

b) Patinoire – Saison 1990-1991 - Tarifs

Ont été adoptés, à l'unanimité, les tarifs suivants :

Catégorie	Saison 89/90	Saison 90-91	Observations
Entrée patineurs adultes	15,00 F	16,00 F	
Entrée enfants ou adolescents (jusqu'à 16 ans)	10,00 F	10,00 F	
Location patins (publics ou clubs)	11,00 F	11,50 F	
Scolaires accompagnés (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement) et patronages (le mercredi après-midi uniquement)	9,00 F	10,00 F	
Associations ou groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) (groupes de 10 minimum)	13,00 F	15,00 F	
Comités d'entreprises (uniquement en séances publiques)	12,00 F	13,00 F	
Vente de lacets	6,50 F	7,00 F	
Affûtage patins (public et clubs)	16,00 F	17,00 F	
Carte de 10 entrées «adultes»	130,00 F	140,00 F	
Carte de 10 entrées «jeunes»	90,00 F	90,00 F	
Abonnement demi-saison «adultes» (avec photo) (public ou clubs)	-	400,00 F	Création
Abonnement demi-saison «jeunes» (avec photo)	-	250,00 F	Création
Visiteurs «jeunes» ou «adultes»	20,00 F	20,00 F	
Coût horaire location glace pour tests USEP	250,00 F	260,00 F	
Matches hockey benjamins, minimes et cadets (sélections ou clubs extérieurs)	400,00 F	500,00 F	
Matches de hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	440,00 F	600,00 F	
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	900,00 F	1 200,00 F	
Coût horaire location glace à clubs bisontins (hors séances publiques et entraînements clubs)	120,00 F	130,00 F	
Coût horaire location glace à privé, clubs extérieurs ou ligues (hors séances publiques et entraînements clubs)	-	160,00 F	Création
Vente de gadgets (patins miniatures)	15,00 F	-	Supprimé

Pour les manifestations ponctuelles, les tarifs seront fixés par arrêté municipal sur proposition de la Commission des Sports.

a) MPT – Fixation des droits d'inscription aux activités permanentes et tarifs de locations du matériel de prêt.

Ont été adoptés, à l'unanimité, les tarifs suivants :

### **Tarifs des activités permanentes des Maisons Pour Tous**

#### **Résidents à Besançon**

- pour l'heure hebdomadaire d'activité :

- |  |            |
|--|------------|
| • adulte 90 F par trimestre                | 255 F / an |
| • enfant 70 F par trimestre                | 180 F / an |
| • enfants de la même famille               |            |
| 1 <sup>er</sup> enfant 70 F par trimestre  | 180 F / an |
| 2 <sup>ème</sup> enfant 50 F par trimestre | 130 F / an |
| 3 <sup>ème</sup> enfant 25 F par trimestre | 65 F / an  |

#### **Non résidents à Besançon**

- pour l'heure hebdomadaire d'activité :

- |                              |            |
|------------------------------|------------|
| • adulte 160 F par trimestre | 480 F / an |
| • enfant 105 F par trimestre | 315 F / an |

#### **Séances Cinéma**

- enfant 5 F la séance

#### **Tarif adhésion – Saison 1990-1991**

- 12 F jusqu'à 18 ans – 40 F au-delà

#### **Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)**

- 6 à 12 ans : 50 F + adhésion
- 13 à 17 ans : adhésion + coût activité

## Tarifs de locations du matériel de prêt :

### Matériel technique :

- 1 table mixage 8 entrées (Redson)	70 F / jour
- 1 ampli 2 x 100 W (Power)	70 F / jour
- 2 enceintes (Power Ply F15) la paire	70 F / jour
- Projecteurs 500 W	20 F / jour
- 1 pied de projecteur	10 F / jour
- 1 multipaire sono	20 F / jour
- Micro avec câble	10 F / jour
- Pied de micro avec pince	10 F / jour
- Projecteur diapos carroussel (Kodak)	50 F / jour
- Simda Kodak	70 F / jour
- Ampli portable (Pewey KB 300)	40 F / jour
- Magnétophone double K7 (Teac)	20 F / jour
- Table de mixage mono 9 entrées (Novanex)	50 F / jour
- Jeu d'orgue (Julia)	200 F / jour

### Plein Air :

- Ski de fond	20 F / jour
- Chaussures	5 F / jour
- Luge	5 F / jour
- Tripattes	10 F / jour
- Sac à dos (bleu)	10 F / jour

b) Bibliothèque Municipale – Cellule de désinfection – Fixation du tarif pour travaux effectués pour le compte de tiers.

La tarification suivante a été retenue à l'unanimité :

- Gaz (oxyde d'éthylène)	720 F
- Sonde d'humidité	90 F
- Personnel	400 F
- Frais divers (entretien, chauffage, électricité)	100 F

## 15) Subventions :

### a) à la Confédération Syndicale du Cadre de Vie

Adopté à l'unanimité.

### b) au secteur animation socio-culturelle – Formation – Emploi des jeunes – Prévention

Ont été accordées à l'unanimité les subventions suivantes :

- 51 630 F au Centre Information Jeunesse
- 15 000 F à ARABESC Montrapon
- 5 000 F au Centre Contre les Manipulations Mentales

### c) au secteur action culturelle

La répartition suivante a été adoptée à l'unanimité :

#### A) LECTURE

Association Croqu'livre 10 000 F

#### B) DANSE

Muse et Danse 8 000 F

#### C) DIFFUSION CULTURELLE

CCPPO 20 000 F

#### D) THÉÂTRE

- Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC) 5 000 F
- La Roulotte 70 000 F
- Théâtre des Manches à Balai 20 000 F
- Théâtre Ursus 10 000 F
- Théâtre de Poche 10 000 F
- Centre de Rencontres 300 000 F

## **E) SOCIÉTÉS SAVANTES**

- Association Astronomique de Franche-Comté (AAFC)	10 000 F
- Société d'Histoire Naturelle	1 000 F
- Société d'Émulation	2 000 F
- Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F
- Renaissance du Vieux Besançon (RVB)	3 000 F

## **F) MUSIQUE**

- AS.PRO.JAZZ	30 000 F
- Société des Concerts	10 000 F
- Orgue et Culture	10 000 F
- Atelier Musical de Montrapon	100 000 F
- Atelier Musical des Clairs-Soleils	30 000 F
- Atelier Musical de Saint-Ferjeux	100 000 F
- Atelier Musical de Velotte	10 000 F
- TETRAKTYS	10 000 F
- Orchestre Philharmonique	10 000 F
- Choeur SCHÜTZ	20 000 F
- Le Contrepoint	20 000 F
- La Clé de Sol	5 000 F

## **G) ASSOCIATIONS DIVERSES**

- 7° Centenaire des Franchises de Besançon	30 000 F
- ORLEP de Franche-Comté	15 000 F
- Comité des Fêtes (Animation d'Été)	20 000 F

## **H) CIRQUE PLUME** 200 000 F

## **I) FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE** 220 000 F

**d) aux sociétés de musique et de majorettes**

Les subventions suivantes sont accordées, à l'unanimité :

**Société de Musique :**

- Fédération Musicale de Franche-Comté	1 500 F
- Harmonie des Chaprais	26 700 F
- Concorde de Saint-Ferjeux	22 500 F
- Institut Musical Européen	1 500 F
- Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale	9 000 F

**Majorettes :**

- Utinam Jean's de Besançon	2 800 F
- Twirling Club Besançon Saint-Ferjeux	5 200 F
- La Torcolienne	6 800 F

**e) exceptionnelle au GARE – BTT**

A l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 300 000 F a été accordée à cette association.

**f) à l'Association «Que choisir ?»**

A l'unanimité, une subvention de 2 850 F est accordée à cette association.

**g) Congrès**

Ont été accordées, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- 5 000 F au Laboratoire de Biophysique de la Faculté de Médecine et de Pharmacie pour l'organisation du 7<sup>ème</sup> colloque CORATA sur les actualités en immunoanalyses et biologies spécialisées. Ce congrès devrait réunir 800 personnes (membres et exposants) à Micropolis, du 17 au 20 octobre prochain ;

- 2 000 F au Laboratoire de Calcul Scientifique de la Faculté des Sciences pour l'organisation d'un colloque les 27 et 28 septembre prochain, intitulé «Les journées numériques de Besançon». Plusieurs spécialistes européens y participeront.

- 5 000 F à l'AROEVEN pour l'organisation de son université européenne d'été, à Besançon du 27 au 31 août, sur le thème «*Ecole et démocratie, droits et devoirs des jeunes en formation en France et en Europe*».

**16) Citadelle – Parc Zoologique** – Participation de la Région au colloque sur l'alimentation des animaux en captivité – Réaffectation de la subvention de 10 000 F.

Adopté à l'unanimité.

**17) Patinoire** – Concession de l'exploitation du bar pour la saison 1990-1991.

Adopté à l'unanimité.

**18) Opération Vacances 1990** – Adoption des projets – Subventions.

Adopté à l'unanimité.

**19) Cité de l'Escale** – Démolition des bâtiments – Avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

**20) Programme d'Aménagement Concerté du Territoire (PACT) de l'Agglomération Bisontine** – Adhésion de la Ville à l'Association «*Conseil des Communes du Grand Besançon*».

L'Assemblée Communale s'est prononcée favorablement en faveur de l'adhésion de la Ville à cette association et a désigné M. SCHWINT, M. PONÇOT, Mme KUNSTLER, M. NACHIN et M. JACQUEMIN pour siéger à l'Assemblée Générale de celle-ci.

**21) Opération solidarité avec la Roumanie** – Adhésion de la Ville à l'Association mise en place par l'agglomération bisontine.

L'Assemblée Communale a désigné à l'unanimité M. FERREOL, en tant que titulaire et Mme KUNSTLER, en tant que suppléante, pour siéger au sein de cette association.

**22) Coopération technique avec la Ville de MAN (Côte d'Ivoire)** – Acquisitions de matériels – Vote d'un crédit complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

**23) Jumelage – Coopération avec DOUROULA au Burkina-Faso** – Projet de forage de puits – vote d'un crédit complémentaire de 37 500 F.

Adopté à l'unanimité.

**24) Habitat adapté** – Convention avec le CAL.

Adopté à l'unanimité.

**25) AFUA des Vareilles** – Information sur le dossier – Point sur la concertation – Mise en conformité du POS avec l'AFUA.

Adopté à l'unanimité.

**26) Modification des P.O.S.** – Approbation suite à l'enquête publique.

Adopté à la majorité (10 Conseillers ont voté contre).

**27) Plafond Légal de Densité** – Suppression.

Adopté à l'unanimité.

**28) ZAC Louise Michel**

a) Approbation du PAZ et dossier de réalisation.

Adopté à l'unanimité.

b) Maintien du droit de préemption urbain.

Adopté à l'unanimité.

**29) Parc Scientifique Industriel**

a) Mise en révision des POS

Adopté à l'unanimité.

b) Création du Syndicat Mixte.

Adopté à l'unanimité.

L'Assemblée Communale a également désigné M. SCHWINT, M. PONÇOT, M. VUILLEMIN, M. MAILLARD et Mme FOLSCHWEILLER pour siéger au comité de ce syndicat.

**30) Secteur de la Bouloie – Implantation de la présidence de l'Université.**

Adopté à la majorité (2 contre – 1 abstention).

**31) Cession d'eau à la commune de Chenecey – Convention.**

Adopté à l'unanimité.

**32) Dégrèvement sur facture de consommation d'eau.**

Adopté à l'unanimité.

**33) Assainissement – Station d'Épuration de Port Douvot – Extension de la capacité de traitement des eaux usées – Élimination de l'azote et du phosphore.**

Adopté à l'unanimité.

**34) Aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe – Travaux d'aménagement – Projet d'exécution – Demande de subvention de l'État.**

Adopté à l'unanimité.

**35) Année 1990 – Programme d'équipements sportifs – Adoption du programme – Passation des marchés – Demande de subvention du Département.**

Adopté à l'unanimité.

**36) Forêts communales** – Vente de plants forestiers excédentaires de la pépinière de Chailluz – Fixation des tarifs.

Adopté à l'unanimité.

**37) Gymnase de la Malcombe** – Installation d'un mur d'escalade artificiel – Réaffectation d'une subvention du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

**38) Gymnase Rézal** – Restructuration des locaux – Appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

**39) Entrepôts C.T.B. – 11, rue Belin** – Réfection étanchéité et renforcement isolation thermique – Appel d'offres – Marché à tranche conditionnelle.

Adopté à l'unanimité.

**40) Bâtiments Communaux** – Fourniture et pose de revêtements de sols – Marché.

Adopté à l'unanimité.

**41) Ecole Régionale des Beaux-Arts** – Réaffectation de la subvention de 400 000 F accordée par l'Etat pour les travaux de restructuration.

Adopté à l'unanimité.

**42) Domaine Communal – Acquisitions immobilières :**

a) Mme DELAGE Catherine – Chemin du Sanatorium

Adopté à l'unanimité.

b) Mme CLERC Renée – Rue Gaudot.

Adopté à l'unanimité. L'Assemblée Communale a, à ce propos et à l'unanimité, adopté la décision de principe suivante :

«Avec l'acquisition du terrain CLERC, la Ville de Besançon termine pratiquement les acquisitions de terrains nécessaires à l'implantation de l'ENSMM.

Il conviendra de mettre à disposition de l'Etat une surface d'environ 3 hectares viabilisés, cédés par la Ville de Besançon, dans le cadre de sa participation au financement de l'opération.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession gratuite du terrain comme contribution en nature au financement de l'opération et selon un montage financier qui sera soumis ultérieurement au Conseil Municipal».

**43) Domaine Communal – Echange de terrains :**

M. de GRIBALDY Christian – Chemin des Ragots.

Adopté à l'unanimité.

**44) Domaine Communal – Aliénations immobilières :**

a) à la SCI PM des Tamaris – rue des Tamaris.

Adopté à l'unanimité.

b) à la SCI DUBOU – Parking Euromarché.

Adopté à l'unanimité.

c) à l'OPMHLM – Chemin de l'Espérance.

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

**45) Indivision Chambre de Commerce et d'Industrie / Ville – Locaux à usage industriel, 29, chemin des Montarmots – Location à titre commercial de divers locaux à la société APPLIDERM.**

Adopté à l'unanimité.

**46) Immeuble Communal, 27, rue de la République – Mise à disposition de locaux au profit du Centre Information Jeunesse de Franche-Comté – Avenant à la convention du 5 juillet 1982.**

Adopté à l'unanimité.

**47) Dénominations de voies**

Adopté à l'unanimité.

**48) Eclairage public – Rénovation du réseau Achat d'un véhicule nacelle.**

Adopté à l'unanimité.

**49) Construction du Lycée et du Gymnase des Montboucons – Lancement des travaux de voirie.**

Adopté à l'unanimité.

**50) D.S.Q. Orchamps-Palente – Programme 90**

. Demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

. Lancement des travaux.

Adopté à l'unanimité.

**51) D.S.Q. Orchamps-Palente** - Actions d'accompagnement et demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

**52) Programme d'aménagement des rythmes de vie des enfants** – Année 89-90 – 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres – Réaffectation de la subvention du Département du Doubs.

Adopté à l'unanimité.

**53) Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des Services Fiscaux.**

Adopté à l'unanimité.

**54) Salon IDEX 90 – Delemont (Suisse)** – Participation de la Ville de Besançon – Réaffectations de subventions et participations.

Adopté à l'unanimité.

**55) a. Enseignement public – Lycée Victor Hugo** – Représentation du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'établissement.

A l'unanimité, M. Lionel RAGOT a été désigné pour remplacer M. J-L. FOUSSERET en qualité de délégué titulaire de la Ville au Conseil d'Administration du Lycée Victor Hugo, et Mme TETU en remplacement de M. Lionel RAGOT en qualité de délégué suppléant de la Ville à ce même Conseil d'Administration.

**55) b. Taxe professionnelle – Exonérations temporaires en faveur de certaines catégories d'entreprises** (article 1465 du Code Général des Impôts)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- que l'exonération ne serait toujours pas accordée dans le cas de reconversions d'activité ou de reprises d'établissements en difficulté ;

- de porter à 5 ans (année de référence plus quatre années) au lieu de 3 années (année de référence plus deux années) la durée de l'exonération.

La séance est levée à 20 heures 35.

Hôtel de Ville, le 28 juin 1990

Le Député-Maire  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,  
Conformément à la loi  
Le 28 juin 1990  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,